

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1610

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 13 000 euros à l'Association "FCL Football"
- Approbation d'une convention mixte

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1610 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 13 000 EUROS A L'ASSOCIATION "FCL FOOTBALL" - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association FC Lyon Football occupe divers locaux à usage de siège et club house au stade Roger Ebrard, sis 61 avenue Viviani à Lyon 8^e, dont la Ville de Lyon est propriétaire, dans le cadre d'une convention de mise à disposition à titre gratuit en date du 12 février 2008.

Le 13 mai 2011, un avenant a été pris pour revoir les dispositions de cette convention relatives aux modalités de calcul de consommation des fluides à la charge de l'occupant. Le prorata de surfaces prises en compte comportait en effet une erreur.

Par la suite, les sommes réclamées à tort au titre des années concernées ont été restituées par la Ville au FC Lyon Football par le biais d'une augmentation de la subvention versée, au titre de compensation.

Cette augmentation n'a été effective qu'à partir de 2013, mais elle ne l'a pas été pour les années 2012 et 2011 (fluides au titre des années 2011 et 2010).

Je vous propose de verser à l'Association FC Lyon Football une subvention de 13 000 € correspondant aux dettes de fluides de l'association restant à payer.

Vu ladite convention mixte ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Une subvention de fonctionnement de 13 000 € est allouée à l'Association FC Lyon Football pour la prise en compte de ces dettes de fluides.

2- La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association FC Lyon Football, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, ligne de crédit 42015, article 6574, fonction 40, programme SPCLUBS, opération SPAMAT.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT